

HUIS CLOS

CONFIDENTIEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5401

concernant la recommandation du Comité de discipline au conseil d'administration d'exclure un étudiant en vertu du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*

adoptée à huis clos par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5402

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Bénévole d'honneur » pour l'année 2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction « Bénévole d'honneur » qui a pour objectif de reconnaître publiquement la contribution remarquable d'un membre socio-économique au fonctionnement ainsi qu'aux valeurs de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des communautés des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique « Bénévole d'honneur » pour l'année 2012 au lauréat suivant :

- Marlène Thonnard

ATTENDU les parcours personnel et professionnel remarquables du candidat tel qu'il appert de ses notes biographiques et de l'importance de lui attribuer cette distinction;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Caroline Cyr,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Bénévole d'honneur » pour l'année 2012, soit :

- Marlène Thonnard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5403

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage », pour l'année 2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction « Médaille Gérard-Lesage » qui consiste en une distinction institutionnelle attribuée à des personnes de la collectivité qui collaborent hautement au développement et au rayonnement du milieu régional ainsi qu'aux valeurs institutionnelles de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des communautés des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage » pour l'année 2012 au lauréat suivant :

- Patrick Duguay

ATTENDU les réalisations personnelles et professionnelles remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Caroline Cyr,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage » pour l'année 2012, soit :

- Patrick Duguay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5404

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage » pour l'année 2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction « Médaille Gérard-Lesage » qui consiste en une distinction institutionnelle attribuée à des personnes de la collectivité qui collaborent hautement au développement et au rayonnement du milieu régional ainsi qu'aux valeurs institutionnelles de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des communautés des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage » pour l'année 2012 au lauréat suivant :

- Marc Gascon

ATTENDU les réalisations personnelles et professionnelles remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Délisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage » pour l'année 2012, soit :

- Marc Gascon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5405

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Grand diplômé – volet carrière » pour l'année 2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction « Grand diplômé – volet carrière » qui a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel d'un diplômé de l'UQO qui s'est brillamment illustré au cours de sa carrière ou dans le cadre d'un projet exceptionnel, qui a fait honneur à l'UQO et qui s'est distingué par ses activités professionnelles et sa contribution à la société;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique « Grand diplômé – volet carrière » pour l'année 2012 au lauréat suivant :

- Martin Lacasse

ATTENDU les réalisations personnelles et professionnelles remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Délisle, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Grand diplômé – volet carrière » pour l'année 2012, soit :

- Martin Lacasse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5406

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Grand diplômé – volet relève » pour l'année 2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction « Grand diplômé – volet relève » qui a pour but de souligner le mérite exceptionnel de diplômés de l'UQO ayant démontré une émergence remarquable dans leur secteur d'activité, qui ont fait honneur à l'Université et qui se distinguent par leurs activités professionnelles et leur contribution à la société;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique « Grand diplômé – volet relève » pour l'année 2012 au lauréat suivant :

- Annie Coutu

ATTENDU les parcours professionnel et personnel remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Délisle, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Grand diplômé – volet relève » pour l'année 2012, soit :

- Annie Coutu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5407

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Marc Legault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de monsieur Marc Legault le 26 septembre 2012;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'administration et aux ressources quant au renouvellement de contrat et à l'octroi de la sécurité d'emploi du cadre;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de monsieur Marc Legault et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 27 septembre 2012;

DE RENOUVELER l'affectation de monsieur Marc Legault au poste de directeur du Service des terrains et bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5408

concernant l'affectation d'une personne au poste de registraire

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance au poste de registraire à compter du 16 mars 2012;

ATTENDU l'affichage du poste;

ATTENDU que la candidature de monsieur Pierre Tessier a été retenue par le comité de sélection composé à cette fin pour occuper le poste de registraire;

ATTENDU le Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par madame Frédérique Délisle,

IL EST RÉSOLU :

D'AFFECTER monsieur Pierre Tessier au poste de registraire à compter du 16 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5409

concernant l'octroi d'un contrat de « fourniture, installation et support d'une solution de diffusion et d'enregistrement par IP en haute définition » dans le cadre du projet FCI intitulé « Laboratoire d'évaluation et de recherche sur la santé psychosociale des familles »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le versement d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'une infrastructure de recherche;

ATTENDU la recommandation du responsable des approvisionnements concernant l'adjudication d'un contrat d'achat;

ATTENDU l'article 5.3.3 c du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer au nom de l'UQO la demande d'achat pour la « fourniture, installation et support d'une solution de diffusion et d'enregistrement par IP en haute définition » auprès de la compagnie CEV Inc. pour un montant de l'ordre de 407 812,11 \$ (avant taxes), dans le cadre du « Laboratoire d'évaluation et de recherche sur la santé psychosociale des familles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5410

concernant la nomination d'un membre au comité exécutif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 5 du Règlement de régie interne (ci-après le règlement) de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination d'un membre au comité exécutif, dans la catégorie de professeur, afin de remplacer ou de renommer monsieur Michal Iglewski dont le premier mandat s'est terminé le 13 décembre 2011;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER, au comité exécutif, monsieur Michal Iglewski, membre professeur, pour un deuxième mandat, soit du 6 février 2012 au 5 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 357-CA-5411

concernant le renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines de l'Université du Québec »;

ATTENDU l'entente de principe intervenue le 19 décembre 2011 entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le projet de Convention collective reflétant ladite entente;

ATTENDU l'accord de l'Assemblée générale du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais adoptant le 18 janvier 2012 ladite entente;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2013;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour signer ladite convention collective au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général